



## **Procès-verbal de la 108<sup>ème</sup> Assemblée générale de la SMF**

Vendredi 27 mai 2011 à 18 heures

Hôtel Alpes-et-Lac à Neuchâtel

### **Appel**

Le président, M. Pierre de Marcellis, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun à Neuchâtel, ville du Millénaire, et salue la présence de :

Mme Corinne Guyot, présidente de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, et de M. Claude Gabus.

Invité : M. Jean Studer, conseiller d'Etat qui finalement ne pourra se libérer.

### **Membres du comité de la SMF :**

**Président** Pierre de Marcellis

**Présents** Monique Riera, Jean-François Beraneck, Jacques Erard, Alain Tissot, Pierre Tissot

**Excusés** Marie-Claude Hubert, Gérard Sommer, Michel Tardin

Une trentaine de nos membres se sont excusés.

### **Décès :**

Une minute de silence en la mémoire des membres qui nous ont quittés dans le courant de l'année, il s'agit de :

Mme Arlette Rusca et MM. Jean Alpers, Pierre Comte, Marcel David, Claude Fasnacht, Willy Fasnacht, Claude-Alain Favre, Paul Fluckiger, Marcel Grandjean, Raymond Grobéty, William Leccabue, Robert Lutz, Albin Magne, Daniel Porret, Claude Richard, Blaise Schreyer, André Schwab, Willy Sieber.

### **Ordre du jour :**

Nous n'avons reçu aucune demande de modification de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 juin 2010 à Cortaillod
2. Rapport du président sur l'exercice écoulé
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2012
4. Discussion et adoption des rapports
5. Modification des statuts (montant de la cotisation des personnes soumises à la CCT21)
6. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes
7. Nomination du président
8. Proclamation des jubilaires
9. Propositions
10. Divers

## **1/. PV. de la 107<sup>ème</sup> Assemblée générale du 11 juin 2010 à Cortaillod**

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2010 est accepté sans aucune remarque.

### **2/. Rapport du président sur l'exercice écoulé**

Chers collègues,

Durant l'exercice écoulé, le comité s'est réuni à de nombreuses reprises pour se consulter, prendre position, renseigner et soutenir des collègues touchés par des difficultés, et liquider les affaires courantes.

Les membres du comité sont actifs dans diverses commissions.

Dans le cadre de la caisse de pensions prévoyance.ne, nous disposons de deux sièges. Notre vice-président Michel Tardin siège à la commission de placements et au Conseil d'administration. Une fois encore, heureusement que Michel est à la retraite, sans cela comment aurions-nous pu représenter la SMF dans les très nombreuses séances et le volume de documents à lire ?

Personnellement, je préside la Commission d'assurance, je participe aux séances du Bureau, présidé par M. Jean Studer, et je siège aussi au Conseil d'administration, présidé également par M. Jean Studer. Un changement interviendra courant 2012.

#### *Evolution des salaires :*

Un accord salarial fixe l'évolution des rémunérations, vous en connaissez la teneur, cette évolution est fixée jusqu'en 2013 et je ne vais pas y revenir. Il faut tout de même rappeler qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011 nous avons obtenu un échelon pour tous, y compris pour celles et ceux qui sont dans le 4<sup>ème</sup> quartile, ainsi que l'échelon non versé en 2010 pour celles et ceux qui y avaient droit.

#### *Rapport rémunération :*

Aucune évolution par rapport à l'année dernière. Ce rapport a été mis de côté, c'est le manque de moyens financiers qui l'empêche de progresser. Il n'est pas tombé dans les oubliettes, nous comprenons les difficultés d'aborder ce problème mais il faut aller de l'avant pour que nos jeunes collègues puissent se faire un plan de carrière. Ce rapport vise également l'abolition du salaire au mérite puisque pour le moment le mérite se limite à ne rien obtenir. Le système des 38 échelons dans l'administration a fait porter l'effort sur nos collègues, contrairement aux enseignants nettement moins touchés.

#### *Retraites anticipées :*

C'est toujours le calme plat ! Nous avons parfois l'impression que tout le monde ne saisi pas le rôle de la caisse de pension prévoyance.ne avec la retraite anticipée, cette dernière est complètement indépendante des finances de l'institution de prévoyance.

La retraite anticipée devrait normalement être financée par l'employeur ou un mixte entre collaborateur et employeur. Il convient de bien différencier ces deux choses.

Si au 31 décembre 2009, il était encore aisé de prendre un pont AVS financé par la caisse de pension avec une retenue à vie, depuis 2010 ce n'est plus guère possible.

La pénalité due à l'anticipation a doublé rendant le projet insupportable. Cette retenue est passée de 2.4 à 4.8% par année d'anticipation et la retenue pour l'AVS à 6% l'an. Un collaborateur décidant de prendre sa retraite à 60 ans aura une réduction à vie de 10% de sa rente LPP et de 30% sur celle de l'AVS ! A moins d'avoir une fortune personnelle, il est devenu impossible de prendre une retraite anticipée avec un salaire qui n'atteindrait que le 40% du dernier salaire AVS brut. Imaginez une personne qui gagne annuellement Fr. 100'000.- se retrouver avec par mois seulement Fr. 3300.- ? Comment payer loyer, impôts, assurances, après une vie de travail, ce n'est pas juste !

Le versement d'un pont AVS est-il insupportable pour l'employeur durant 3 ans, entre 62 et 65 ans ? A notre avis, ce n'est pas le cas !

En proposant une retraite anticipée, l'employeur se libère du versement d'un salaire élevé pour le remplacer par celui d'une personne en début de d'échelle salariale. Le gain sur le salaire compense largement le pont AVS qui est au maximum de 12 fois la rente maximale, soit 12 x Fr. 2'320.- = Fr. 27'840.-.

A notre avis s'opposer au versement de ce pont de 3 ans est incompréhensible. Le gain réalisé avec le salaire d'engagement plus bas de la nouvelle personne peut même être valorisé si l'on tient compte des charges sociales et de l'effet de cascade donnant la possibilité d'engager un chômeur par exemple.

#### *Caisse de pensions :*

Le taux de couverture de notre caisse de pensions, au 31 décembre 2010, est proche de 60%.

Comme vous le savez, des mesures d'assainissement ont été instaurées au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 0,2% de cotisation supplémentaire pour tous et 1% pour l'employeur. En tout 1,2% de cotisation en plus de la cotisation ordinaire.

Malheureusement ces mesures ne sont de loin pas suffisantes pour atteindre les objectifs fixés par la loi, même si au niveau de la loi fédérale celles-ci sont moins contraignantes que celles fixées par le canton.

Un groupe de travail planche actuellement sur les solutions à trouver. Un premier rapport sera déposé prochainement et probablement que des décisions finales seront prises cet automne, voire au printemps prochain si le Grand Conseil doit modifier la loi.

Il n'y a pas de tabou dans la réflexion, nous pouvons imaginer que toutes les pistes soient explorées avec l'idée d'une symétrie des sacrifices.

- Une hausse des cotisations pour les collaborateurs et l'employeur, ce que nous réclamons depuis longtemps.
- Un versement éventuel de l'employeur pour parer aux fluctuations financières de la Bourse ; le degré de couverture devant chaque année progresser, cette réserve servirait de tampon pour éviter des mesures drastiques et soudaines.
- Des conditions moins généreuses pour les futurs retraités ; nous n'y sommes pas favorables, la nouvelle loi lissant le salaire au moins sur les 5 dernières années.
- Un blocage de l'indexation des rentes pendant plusieurs années ; nous n'y sommes pas favorables non plus.

Le problème du manque de couverture n'est pas de la faute des rentiers, mais du fait de mauvaises décisions et d'un manque de cotisations durant 15 ans.

Alors que le taux de couverture était de 100%, par la suite on a laissé pourrir la situation car cela coûtait, tout en espérant des miracles de la Bourse. Ils ne se sont pas produits, toutes les prévisions des spécialistes de la finance se sont révélées fausses.

Aujourd'hui il manque environ 1800 millions pour retrouver un taux de couverture de 100%. Les mesures d'assainissement seront de toute manière contraignantes, douloureuses et de longue durée pour atteindre les objectifs.

#### *Salaire au mérite :*

C'est comme les mauvaises herbes, difficile de s'en débarrasser.

Depuis son entrée en vigueur, nous n'avons cessé de demander son abolition car nous n'étions pas dupes. D'une part, c'est un système désuet que plus personne ne défend, d'autre part les outils permettant de quantifier le mérite n'ont jamais été mis en place, d'autant que l'Etat n'a pas les moyens d'assumer ce type de système salarial, qui n'induit que frustrations.

D'ailleurs, M. Jean Studer ne cesse de le répéter, et là je reprends ses propos, "cette rémunération tient moins compte de l'engagement des collaborateurs, de leurs mérites, que des mérites de la caisse cantonale".

Une lueur d'espoir naît dans les propositions que nous avons examinées en commission plénière, le 21 mai dernier. Si tout va bien, le système sera aboli en 2012.

### *Négociations en cours, revendications, budget 2012 :*

- Un jour de vacances supplémentaire pour arriver aux 5 semaines complètes.
- La mise en place d'une retraite anticipée pour tous les collaborateurs à partir de 58 ans.
- Le financement d'un pont AVS.
- La réduction du nombre des échelons.
- Indemnité kilométrique, suppression des paliers actuels pour se calquer sur le système des contributions.
- Versement d'une prime de fidélité à 40 ans d'activité, c'est de la compétence du Conseil d'Etat.
- Réactivation de la Convention emploi en cas de suppression de poste.

Nous soutenons également les revendications du SSP, à savoir :

- Une revalorisation salariale suite aux multiples mesures prises pénalisant l'évolution normale des salaires prévue par la loi.
- Deux jours de congé supplémentaires, les 27 et 28 décembre 2012.
- Un congé payé pour soins aux proches, et pas seulement limité aux enfants.

Par contre nous ne soutenons pas le SSP sur les points suivants :

- Un congé parental payé d'un mois.
- Une demi-journée syndicale pour l'ensemble de la fonction publique. Au vu de la faible mobilisation des gens, ce serait ni plus ni moins un demi-jour de congé.

### *Santé :*

Dans le cadre des commissions, M. Jean-François Béranek reste notre infatigable représentant dans le domaine de la Santé, je lui donne la parole.

La CCT est en cours de révision. Elle a une validité de 4 ans. Toute l'année 2011 va servir à faire entendre les « revendications » de part et d'autre, donc autant de la part des employeurs que de celle des employés. En fait il devrait plus s'agir de toilettage, en principe pas trop de revendications ayant des conséquences financières. Un groupe de travail paritaire est déjà en train de s'atteler à la tâche des négociations. S'il n'arrive pas à s'entendre, alors cela sera du ressort de la commission faïtière d'en débattre.

Les dates proposées sont les suivantes :

30 mars 2011 : chaque partie a déposé les sujets de revendications.

20 nov. 2011 : validation par la commission faïtière du travail proposé par le groupe de travail.

31 déc. 2011 : la CCT est remise pour consultation au Conseil d'Etat.

30 juin 2012 : l'Etat valide la CCT et celle-ci peut entrer en fonction.

Concernant la relation avec le SSP, c'est relativement toujours un peu tendu. Suite à l'exigence du SSP, appuyé par le syndicat Syna, de revoir la clef de répartition du fonds paritaire, la SMF a finalement décidé de ne pas entrer en conflit, l'important n'étant pas de se bagarrer entre syndicats et associations, mais de mettre nos efforts en commun afin que la CCT vive et que les employés soient bien défendus. Par contre la SMF a demandé qu'une totale transparence soit appliquée sur l'utilisation des fonds redistribués ainsi que sur le nombre de membres. En effet, ce dernier justifie un bonne partie du montant attribué à chaque syndicat et association.

Par respect pour les employés qui ne souhaitent pas être affiliés à un syndicat, nous souhaitons que le Code des obligations, dans ses articles 957 à 962, soit appliqué.

La notion de transparence, l'absence de réserve, la tenue d'une comptabilité contrôlée par un organe externe, sont souhaitées et devront être inscrites dans la CCT. Elles devront être mises en application dès l'exercice 2011, ceci pour ne pas retarder les paiements de l'exercice 2010.

Le courrier étant récent, il n'y a pas encore eu beaucoup de remarques. A suivre....!

*Comité :*

Deux personnes ont démissionné du comité, il s'agit de :

Mme Marie-Claude Huber  
M. Gérard Sommer

Membres actuels :

Pierre De Marcellis, président  
Michel Tardin, vice-président  
Jacques Erard, caissier  
Monique Riera, secrétaire  
Jean-Francois Béranek, pour la Santé  
Alain Tissot  
Pierre Tissot

Sur les 12 membres que devraient composer le comité, aujourd'hui nous ne sommes plus que 7 dont 4 sont des retraités.

Malgré nos appels répétés pour étoffer notre comité, sans succès, nous devons admettre une situation de plus en plus difficile.

Il faut dire que notre employeur ne nous facilite pas la tâche, il refuse toujours de nous communiquer le nom des nouveaux collaborateurs, de glisser une information syndicale avec la fiche de salaire, il ne nous communique pas les adresses e-mail des collaborateurs.

En bref nous n'avons pas connaissance de tous les collaborateurs, les fonctionnaires travaillent sur de nombreux sites, les horaires sont élastiques, il nous est impossible d'attendre chacun à la sortie de son travail pour lui donner valablement une information. De plus certains craignent d'être affiliés à notre société, d'être mal vus. C'est triste mais c'est aussi la dure réalité.

Si à terme le Conseil d'Etat ne nous permet pas d'informer tous les collaborateurs, j'ai bien peur que notre société ne meure.

J'adresse enfin le plus grand merci à tous mes collègues, membres du comité, pour le travail fourni et les efforts consentis afin que les séances se déroulent dans des conditions agréables, même s'il existe des divergences.

*Partie retraités :*

Un grand merci à notre tandem Jacques Erard et Pierre Tissot pour tout l'intérêt et la joie qu'ils procurent à chaque sortie.

Il me semble que j'ai fait le tour des sujets importants. Je vous remercie de votre attention.

### **3/. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2011**

Un résumé des comptes est communiqué par Jacques Erard caissier. Un excédent de recettes de Fr. 4403.- figure au bilan, c'est la disparition du journal qui en est la raison. La fortune s'élève à Fr. 90'318.-, que nous comptons utiliser pour bénéficier au coup par coup des conseils d'un avocat.

#### *Vérification des comptes :*

Le 11 mai 2011, les comptes ont été vérifiés par Mme Monique Ranieri-Jeanneret et M. Pierre Gindraux, ils en sont remerciés ainsi que Jacques Erard.

#### **4/. Discussion et adoption des rapports**

Les différents rapports n'appelant aucune discussion, ils sont acceptés à l'unanimité, décharge est donnée au comité, au caissier et aux vérificateurs.

#### **4a/. Cotisations**

Au vu des finances de la société, aucun changement ne sera effectué, la cotisation des actifs sera de Fr. 60.- et des retraités de Fr. 30.-.

Concernant les membres qui relèvent de la CCT, nous proposons aussi une cotisation annuelle de Fr. 30.-. En effet, dans le cadre de la convention, un fonds paritaire de solidarité est constitué par une contribution professionnelle paritaire. Cette dernière est perçue sur la rémunération soumise à l'AVS à tout le personnel assujetti. Un employé à plein temps se voit ponctionné annuellement plusieurs centaines de francs. Sa cotisation est donc largement payée.

#### **5/. Modification des statuts de la société**

Nous avons mis ce point à l'ordre du jour pour éviter toute ambiguïté. Cela concerne les personnes soumises à la CCT21, notamment dans les homes, mais aussi aux Hôpitaux de Perreux et de Préfargier. Pour permettre au personnel de s'affilier à la SMF, il nous faut modifier légèrement l'article 5 point c. Nous estimons qu'il est préférable d'ajouter dans les statuts : « assume le financement partiel, **directement ou indirectement** (homes), ou encore s'en porte garant. »

Cette modification est acceptée par l'assemblée.

#### **6/. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes**

Tous les membres actuellement en place se représentent, un appel est lancé pour que le comité soit au complet. Aujourd'hui, personne ne représente le Val-de-Travers, ni le district de La Chaux-de-Fonds. Les personnes intéressées peuvent s'adresser aux membres du comité ou à son président.

En l'absence de nouveau candidat, le comité est réélu sans changement.

Nous remercions Mme Monique Ranieri-Jeanneret, qui quitte son poste après avoir fonctionné à deux reprises, les prochains vérificateurs seront M. Pierre Gindraux et Mme Madeleine Degol, suppléant M. Yvan Robert-Grandpierre.

#### **7/. Nomination du président**

Sans qu'il n'ait à quitter la salle, M. Pierre de Marcellis est reconduit dans sa fonction de président par acclamations.

#### **8/. Proclamation des jubilaires**

Monique Riera remet les traditionnelles bouteilles à 5 de nos membres méritants pour 25 ans de sociétariat :

MM. Claude Bachmann, Daniel Burkhalter, René Girod, Thierry Marchand (excusé), Michel Mascle

## **9/. Propositions**

Diverses propositions et questions sont abordées :

- Peut-on s'inscrire à la SMF par courriel ? Oui c'est le cas par une page du site web.
- Peut-on faire la demande de connaître le nom des nouveaux fonctionnaires ? La réponse est que cette information n'est pas possible, protection des données personnelles oblige.
- Par la publication de l'annuaire officiel ? Le détail des employés n'y figure plus.
- Reposer la question chaque année ? On le fera en séance.
- Est-il prévu dans les statuts que deux sorties par année soit organisées pour les retraités ? Non, mais chaque sortie coûte pour la société, les retraités ne peuvent pas être convoqués par courriel, tout se fait par écrit.

## **10/. Divers**

Le président adresse un merci particulier à Madeleine Degol pour ses plaisantes décorations.

Un autre grand merci à la Ville de Neuchâtel, qui offre le vin de l'apéritif.

Enfin, un grand feu d'artifice sera tiré depuis le lac à l'occasion de la reprise du club de football Neuchâtel-Xamax par M. Bulat Chagaev. La terrasse de l'hôtel idéalement placée, permettra à chacun d'être aux premières loges de cet événement. C'est bien la première fois dans l'histoire de la SMF qu'un feu d'artifice clôture de la sorte une assemblée générale, le geste sera apprécié à sa juste valeur.

La séance est levée à 19h25.

Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel

Le rédacteur,

Pierre Tissot

Montezillon, le 10 juin 2012